

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 50 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.
SOMMES :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 9
Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Avril 1882.

LA FRANCE EST ASSEZ RICHE...

Il faut revenir encore sur cette question des nouveaux crédits qui viennent d'être demandés à la Chambre, d'autant que messieurs les députés semblent avoir voté sans trop savoir ce qu'ils faisaient.

L'article 3 de cette loi, portant ouverture de crédit, stipule que : « Les sommes perdues en Tunisie par l'autorité militaire française, à titre de contributions extraordinaires, d'indemnités ou amendes de guerre et de produit de prises sur l'ennemi, seront reversées dans les caisses du gouvernement de la Régence, déduction faite d'une somme égale au montant des crédits ouverts sur l'exercice 1881 aux ministères de la guerre et de la marine, sous la dénomination d'avances au gouvernement beylical. »

Ainsi toutes les sommes perçues là-bas comme contributions de guerre ou à d'autres titres profitent au Bey et non au Trésor français. Ce sont nos soldats qui se font tuer, c'est notre budget qui paye l'expédition et l'occupation de la Régence, mais c'est Mohamed-ès-Sadock qui touche l'argent. Il n'y a que des ministres républicains pour gaspiller nos finances avec pareille désinvolture.

Avant de porter le projet de loi devant la Chambre, la commission avait, paraît-il, demandé quelques explications sur cette générosité intempestive. A cette question, M. de Freycinet a fait l'étrange réponse suivante que nous trouvons relatée dans le rapport de la commission :

« Dans toutes les circonstances de guerre, quand une armée opère en pays ennemi, les contributions levées par elle sont assimilées à toutes les autres recettes de l'Etat, et par suite acquises au Trésor. Mais les conditions dans lesquelles nous sommes inter-

venus en Tunisie revêtent un caractère tout à fait spécial.

» Les déclarations du gouvernement de la République et le caractère du traité de Kasar-Said ne permettent pas de prétendre que nous étions ou que nous sommes, en Tunisie, comme en pays ennemi et conquis. Nous avons été les alliés et les auxiliaires du Bey; nous sommes intervenus, non pas pour lui faire la guerre, mais pour lui prêter main-forte et l'aider dans la répression des désordres qui le menaçaient et compromettaient les intérêts français. En cette circonstance, la France était la garante d'affaires du Bey, comme pour le traité de Kasar-Said elle est devenue son mandataire. Mais le mandat qu'elle a reçu ne saurait porter atteinte aux droits du souverain en matière d'impôts ordinaires et extraordinaires. Les contributions levées contre les tribus révoltées sont donc incontestablement la propriété du Trésor beylical. »

Maintenant que nous avons les pièces sous les yeux, discutons : nous ne sommes point disposés à nous payer de pareils sophismes comme les députés de la majorité.

La base actuelle de nos rapports avec le Bey de Tunis est le traité de Kasar-Said, conclu jadis par le cabinet J. Ferry—Barthélemy Saint-Hilaire.

Or, en le relisant, nous constatons qu'il est en contradiction flagrante avec la théorie de M. de Freycinet, qui tend à faire de la France la mandataire du Bey.

Ce traité porte, en effet, « qu'une contribution de guerre sera imposée aux tribus insoumises de la frontière et du littoral » — et que « une convention ultérieure en déterminera les chiffres et le mode de recouvrement, dont le gouvernement de Son Altesse le Bey se portera responsable. » (Art. 8.)

Il s'agit bien ici d'une contribution de guerre au profit de la France, ou bien la langue française a changé avec la République. Car, enfin, à quoi servirait de rendre le Bey responsable de son recouvrement si elle doit entrer dans sa caisse? Si on a

exigé sa garantie, c'est donc que les sommes perçues doivent être payées au Trésor français.

M. de Freycinet, en exposant l'étrange théorie que nous rapportons plus haut, a donc violé ouvertement, et au détriment du pays, le traité de Kasar-Said. En d'autres temps, cela s'appellerait une trahison; aujourd'hui, la majorité républicaine s'incline devant une pareille impudence, et elle vote les yeux fermés.

Dira-t-on, malgré les citations que nous venons de faire, que le traité du Bardo n'est pas clair, et que la France doit se faire tout à la fois le gendarme et le collecteur du Bey?

Mais alors c'est un traité à réviser ou à dénoncer immédiatement, comme contraire à l'honneur et à l'intérêt du pays. Nous avons assez de payer les fautes de notre gouvernement, sans payer encore celles du Bey de Tunis; et le sang de nos soldats ne doit pas être versé pour remplir le Trésor de la Régence.

Heureusement cette objection ne saurait être soutenue de bonne foi. Le texte de l'article 8 du traité du Bardo est aussi clair que possible et ne laisse place à aucune équivoque.

M. de Freycinet aura beau ergoter, il perdra peut-être sa « majorité d'imbéciles » qui est décidée à tout voter; mais il ne fera jamais comprendre au pays que le Bey de Tunis, étant déclaré « responsable » d'une contribution, doit toucher cette contribution à son profit.

Malgré nous, une pensée de défiance nous agite, et nous nous demandons s'il n'y a pas sous cette générosité si bête en apparence quelque calcul bien odieux dont les résultats seront plus tard découverts.

Chronique générale.

L'examen du projet portant ouverture au ministère de la guerre (exercice 1882) de crédits supplémentaires montant à la somme de 9,430,380 fr. pour l'entretien d'un sur-

croît d'effectif à titre temporaire, a donné lieu, au sein de la commission du budget, à d'intéressantes explications.

Ces 9 millions sont destinés à replacer sous les drapeaux 32,000 hommes actuellement en congé, et qui doivent être rappelés par suite de la suppression du service de quarante mois.

Interrogé par un membre de la commission, M. de Panafieu, directeur de la comptabilité au ministère de la guerre, a expliqué que l'entretien en Tunisie d'un corps expéditionnaire de 54,000 hommes avait créé en France des vides qu'il était nécessaire de combler.

Or, M. de Freycinet a déclaré mardi, devant la Chambre, en réponse à M. le prince de Léon, que le corps expéditionnaire en Tunisie comptait seulement 35,000 hommes.

Impressionnée sans doute par cette différence de chiffres, la commission a décidé de voter seulement les trois neuvièmes du crédit réclamé, en attendant qu'elle ait pu examiner plus attentivement cette étrange affaire.

Et l'on osera nous parler encore du « gouvernement du pays par le pays »!

Le *Siccle* manifeste ses inquiétudes au sujet de la situation financière :

« Nous sommes loin de prétendre, dit-il, que toutes les dépenses que vote la Chambre ne soient pas nécessaires, mais il est impossible de ne pas s'émouvoir de l'augmentation croissante des crédits supplémentaires. Pour l'exercice courant, commencé il y a 3 mois à peine, ces crédits dépassent déjà 127 millions de francs. La plus grande partie des plus-values de 1882 est, d'avance, absorbée. On dépose presque chaque jour, sur le bureau, de nouvelles propositions de dépenses. La Chambre a le tort de prendre en considération la plupart de ces propositions; elle s'engage ainsi insensiblement à les sanctionner, et ne semble pas prévoir qu'un système qui absorbe la richesse budgétaire à mesure qu'elle se dé-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLVII
LA CITÉ ANTOINE.
(Suite.)

— Expliquez-vous! dit Manuel. J'ai été bien agréablement surpris, je l'avoue, de l'état florissant de votre petite cité.

— Eh bien, donc! quelques heures avant son départ, voici un vieux monsieur à gros yeux, qui ne faisait que priser; il voulait tout voir, notre registre, nos baraques, et tellement qu'il nous fit bien à propos la charité d'une pièce de cent sous.

— Savez-vous son nom?

— Pas au juste, nous l'appelions M. le docteur, comme les charitables personnes qu'il a envoyées ici, M. Sterwinzy, un de ses amis, et M^{me} de Cœurez, et d'autres encore, qui ont commencé par nous complimenter, mon épouse et moi, et qui ont continué en nous fournissant les moyens de tout remettre à neuf, comme vous le voyez, à condition de ne pas augmenter les prix de location.

— Condition bien inutile! fit Laure avec un sourire amical.

— Pas tant que ça, ma petite dame.

— Vu, ajouta le propriétaire, que nous ne sommes pas immortels.

— Alors, leur société, dont vous lirez la devise là-bas, en faisant le tour, a pris la cité sous son patronage. On a même bâti deux logis neufs, dont nous avons la propriété et l'administration.

— C'était justice!

— Et, après notre mort, rien ne pourra être changé. M^{me} de Cœurez a installé, dans la maisonnette n° 8, un ménage de balayeurs, qui nous aident et finiront par nous succéder aux gages de la Société.

— Voilà ce qui est réglé par contrat! fit M^{me} Antoine d'un ton triomphant.

— Et M. Sterwinzy, ajouta le père Antoine, veut, peu à peu, assainir et réparer tous les logis des venelles d'en face, moyennant que leurs propriétaires se conforment aux statuts de la location à la petite semaine.

Sur ces mots, avec l'assentiment de sa femme, le bonhomme Antoine fit visiter tout l'établissement à M. et M^{me} de Sardagne. Et derrière la loge, dans un espace dont le jardinet était mieux arrangé que les autres, il leur montra une niche où, sous une statue en faïence du Christ entouré d'enfants, était inscrite la parole évangélique : « Laissez ces petits venir à moi », et au-dessous la légende : « Travail et Charité. »

Il résultait évidemment de tous les propos du père et de la mère Antoine, qu'à Soreillac, le docteur Delcambre avait conçu le projet de venir en aide à leur œuvre et de la compléter sans en altérer en rien l'idée fondamentale. Il avait donc écrit à ses amis Sterwinzy, le docteur Zeb et M^{me} de Cœurez, et une association charitable s'était fondée presque aussitôt sous le nom de Société des petits loyers.

— Manuel, dit Laure, le placement du reste de la part de Dieu est trouvé.

— Où est, s'il vous plaît, le siège social de votre patronage? demanda le jeune censeur.

— Chez M. Sterwinzy, dont voici l'adresse.

On se sépara enchantés les uns des autres.

— Braves petits jeunes gens! disait la mère Antoine à son mari.

— Dignes d'être riches! fit le bonhomme, ça va souscrire. Ça estime Colas. Pas fiers, bons enfants; ils ont parlé gentiment à nos locataires dans le grand jardin. La dame m'a plu particulièrement; on voit qu'elle aime la charité.

— Et à moi le monsieur, vu qu'il travaille et qu'il s'en flatte.

— Preuve qu'ils font bien la paire!

— Excellents vieillards! disaient de leur côté les jeunes époux en allant reprendre l'omnibus.

— Quelle admirable modestie! Ils n'ont pas l'air de se croire des exceptions.

— Plût à Dieu qu'ils trouvassent plus d'imitateurs, car ils moralisent véritablement ce qui les entoure.

En effet, une émulation remarquable animait les locataires de la cité Antoine, depuis qu'ils se voyaient à l'abri de toute augmentation. Les déménagements fertiles n'y étaient plus connus, et chacun, redoutant de recevoir congé, s'exécutait au mieux dans la mesure de ses forces.

— Admirable Delcambre! s'écria tout à coup Manuel, mais pourquoi ne nous avoir jamais parlé de ceci?

— Pour nous laisser le plaisir de la découverte. Il savait si bien que notre intention était d'aller un soir visiter le père Antoine.

— C'est juste!... Eh bien, dès demain, pendant que je serai à mon bureau, va, je t'en prie, remettre notre offrande à ce M. Sterwinzy.

— De tout mon cœur, fit Laure, mais...

— Il y a un mais? dit tendrement Manuel.

— Sais-tu que, tous comptes faits, nous sommes très-riches.

— Oh! pour cette profonde observation, madame, tu seras embrassée sur les deux joues dès que nous serons à la maison.

— Elle, se trouver riche, au moment où elle prenait économiquement les rênes du petit ménage.

— Tu verras ma balance.

— Et l'imprévu?

religieux n'avait aucun fondement, et que les choses étaient dans le triste état où les avait placées l'exécution des décrets. (Courrier de la Vienne.)

Scandales laïques et républicains

Nous lisons dans le Journal du Centre, de Châteauroux :

« On sait avec quelle joie exubérante les républicains ont été les dénonciateurs des faits scandaleux qui se sont passés dans certaines maisons d'éducation. Avec une mauvaise foi sans exemple et une hypocrisie à toute épreuve, ils ont fait un tapage énorme autour de cette odieuse affaire et ont cherché à en faire jaillir la responsabilité sur nous et nos amis. »

« Or, quand on se pose en censeurs rigides, comme ces citoyens tartufes, quand on accuse tout un parti des fautes commises par une ou deux brebis galeuses qui se sont glissées dans ses rangs, il faudrait soi-même appartenir à un parti à l'abri de tout reproche du même genre. Mais, juste reproche du même genre d'ici-bas ! le crime — un attentat ignoble sur la personne d'un enfant de onze ans — vient de se reproduire, commis cette fois par un républicain. Le coupable est le fils d'un habitant de l'arrondissement d'Issoudun, bien connu pour ses opinions écarlates. »

« Nous ne le désignerons pas autrement, car le métier de délateur ne nous convient guère et nous en laissons toute l'ignominie aux républicains. »

« Le crime dont nous parlons est d'ailleurs de notoriété publique dans l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Issoudun, et, si les magistrats veulent faire leur devoir, on connaîtra bientôt le nom du coupable. »

« Vous verrez que les journaux domestiques, qui n'ont pas soufflé mot des turpitudes du collège de Saumur, du lycée de Lille, et de l'instituteur laïque de l'Indre que l'on a changé simplement, au lieu de la livrer à la justice, garderont sur le fait actuel un silence absolu. Les bons apôtres !... »

« Avouez, messieurs les républicains, que voilà un événement qui doit faire l'effet d'une douche glacée sur vos transports joyeux, et que cela devrait joliment vous fermer le bec. »

Nous lisons dans le Journal du Cher, paraissant à Bourges :

« On parle en ce moment, dans un canton de l'arrondissement de Saint-Amand, d'une tentative de viol commise par un instituteur sur une jeune fille de 15 ans. Le père du coupable serait, dit-on, en grande faveur auprès d'un personnage politique auquel il a rendu de signalés services électoraux. »

« Ce ne sera pas une raison, espérons-le, pour entraver l'action de la justice. »

Après avoir reproduit ce fait, le Courrier du Berry ajoute :

« Il y a bien au moins quinze jours que le fait dont parle notre confrère s'est passé, et il y a lieu de croire qu'aucune poursuite n'aura lieu. Tout comme au reste pour les faits qui se sont passés dans le canton de Néronde. »

L'instituteur de Gourdan (Haute-Garonne) vient d'être destitué par le préfet pour les relations scandaleuses qu'il entretenait avec une institutrice. Cette dernière a été elle-même suspendue pour trois mois.

Un autre instituteur, celui de Bonssens, canton de Cazères, est en ce moment détenu à la prison de Muret, pour attentats à la pudeur.

LES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES.

On écrit de Sablé, 29 mars :

« Pas un seul Bénédictin n'est resté au couvent de Solesmes, mais quatre gendarmes sont logés dans la loge du Frère portier. La République n'est pas hospitalière comme les moines, car personne ne peut entrer au couvent. »

« Les scellés sont partout, sur toutes les portes. »

« Les pauvres Pères qui sont, comme vous le savez, très-aimés dans le pays (les Bénédictins ont toujours eu un ou deux représentants au Conseil municipal de Solesmes), ont été recueillis par de généreux amis, riches ou pauvres. »

« Ils sont dans le plus absolu dénuement, car on les a jetés dehors sans plus de bagages qu'ils n'en avaient au chœur ; et la permission leur a été refusée d'aller chercher leurs effets... »

Le Journal d'Indre-et-Loire détache d'une lettre qu'il a reçue de Solesmes le passage suivant :

« Les scellés sont si bien posés partout que les gendarmes eux-mêmes ne peuvent pas entrer dans la clôture. »

« Je vous signale un aven du préfet, qui prouve que le gouvernement n'agit que par peur de l'opposition. Il a dit sur la place publique au Père Abbé : « Le gouvernement sait bien que vous ne vous occupez pas de politique, mais malheureusement on fait de la politique à votre sujet. »

« Les gendarmes qui avaient assisté à la première expulsion ont revu avec plaisir le P. Sarlat, l'ancien commandant de frégate, qui a son franc-parler avec les expulseurs. Lorsque le sous-préfet de La Flèche, ex-enseigne de vaisseau, est venu, képi bas, le prier de sortir : « Vous faites là, Monsieur, lui a-t-il répondu, un vilain métier pour un officier de marine. Il vaudrait mieux vous voir casser des cailloux sur la grand'route. » — Puis, après avoir fait réglementairement sa genuflection devant le Saint-Sacrement et son salut au R. P. Abbé, il sortit escorté de deux gendarmes. »

Nous avons dit hier que le Père supérieur des Bénédictins de Solesmes n'avait été reçu qu'au bout de trois jours par M. de Freycinet, dont il avait vainement demandé audience une première fois.

Lorsque M. de Freycinet sollicitait jadis l'honneur d'être admis à l'abbaye de Solesmes, dit la Chronique de l'Ouest, le vénérable supérieur des Bénédictins ne lui faisait pas faire si longtemps antichambre. On est plus ou moins bien élevé.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

LE ROI RENÉ A SAUMUR.

Nous annonçons avec plaisir, pour les adieux de la troupe de comédie, l'œuvre angevine qui a obtenu récemment, et à deux reprises, un si brillant succès chez nos voisins. Le Roi René, dont nous avons déjà longuement entretenu nos lecteurs, sera représenté demain dimanche, à Saumur, par les artistes créateurs de l'ouvrage à Angers. Le public de notre ville ne voudra pas manquer d'aller apprécier ce drame local qui rappelle le séjour du bon roi René d'Anjou, dont le nom est toujours si populaire dans toute la contrée.

Ajoutons que la troupe de comédie chargée de l'interpréter est l'une des meilleures qui aient paru depuis longtemps sur les scènes angevines.

Les Rantzau à la Comédie-Française.

Ainsi que nous l'avons dit, la première représentation des Rantzau, comédie en 4 actes, de MM. Erekmann-Chatrian, tirée de leur roman les Deux Frères, a eu lieu au commencement de la semaine à la Comédie-Française.

C'est un grand succès à enregistrer, succès d'auteurs, succès d'acteurs, succès de décors et de costumes ; enfin, succès sur toute la ligne.

La scène se passe en Alsace. Dans un petit village de cette contrée, se trouvent deux frères, brouillés à mort, parce que, dans l'héritage paternel, l'aîné a été avantagé au détriment du cadet. Voilà trente ans tout à l'heure que la querelle dure. Jean Rantzau use de tous les moyens en son pouvoir pour accabler, irriter, ruiner Jacques Rantzau, et Jacques rend à Jean la monnaie de sa pièce.

Le confident des deux adversaires est un brave homme d'instituteur, nommé Florence, qui essaie de mettre le holà entre les frères ennemis, mais qui n'y réussit point. Or, la situation se complique et les événements se pressent.

Jean Rantzau, qui a remarqué que sa fille Louise aimait Georges, le propre fils de Jacques, veut la marier à un garde général des forêts. Quand le père annonce à sa fille ce qu'il a résolu de faire, celle-ci résiste, déclare qu'elle se retirera dans un cloître, et se laisse maltraiter plutôt que de consentir à ce qu'on lui demande. Elle tombe malade,

elle va rendre l'âme. Les médecins de Paris, appelés dans cette circonstance, disent à Jean Rantzau, fou de douleur : — Monsieur, le sort de votre fille est entre vos mains.

Alors, le père prend une résolution suprême : il va frapper à la porte de son frère Jacques : — Va-t'en, s'écrie celui-ci ; hors d'ici, misérable ! — Jacques, répond le frère, si ton fils se mourait par ta faute, le laisserais-tu mourir ? Je viens implorer ta pitié. — Entre, dit simplement Jacques Rantzau.

On peut deviner ce qui se passe dans l'entrevue qui a lieu entre les deux frères ; mais, pour sauver Louise, Jean est résigné à tout ; il accepte de rendre l'argent qu'il a eu en trap dans l'héritage, avec les intérêts composés.

Il cède la pièce de terrain qui a fait le sujet du dernier litige, et ce pré s'appellera le pré de Malgré-Jean ; il accepte enfin les clauses les plus bizarres et les plus humiliantes.

Mais en entendant la lecture d'un contrat aussi terrible, Georges, le fiancé de Louise, déclare qu'il ne souscrit jamais à un pareil déshonneur : — C'est un acte de haine que vous nous proposez là, s'écrie-t-il, et j'en ai assez de la haine !

Alors, il commence une tirade fort longue, dans laquelle il explique aux frères Rantzau que, grâce à leur mésintelligence, ils ont perdu toute influence dans le pays, et qu'ils ont diminué leur fortune. Cette dernière considération paraît toucher Étéocle et Polynice, qui se jettent dans les bras l'un de l'autre.

On voit que le sujet des Rantzau est d'une simplicité touchante ; on dirait une idylle à la Sedaine, et il y a même certains effets (comme le dénouement du duel entre Georges et le garde général) empruntés au Philosophe sans le savoir.

Nous ne blâmerons qu'un seul détail : c'est l'emploi du Kyrie eleison comme moyen comique. Il nous semble que, pour trouver un vieil air destiné à faire rire l'auditoire, les auteurs auraient pu trouver une fugue de Bach ou une sonate de Kozeluch, de préférence à un verset de la liturgie sacrée.

Nous aurions bien quelques observations à faire aussi sur les idées de MM. Erekmann-Chatrian, à propos des couvents ; mais nous voulons oublier ces querelles de détail pour nous en tenir seulement aux grandes lignes.

Dans son ensemble, la pièce respire un certain parfum d'honnêteté ; elle est écrite dans un excellent style. Nommer les principaux interprètes de cette œuvre distinguée, MM. Got (Jean Rantzau), Maubant (Jacques Rantzau), Coquelin (Florence), Worms (Georges) et M^{lle} Bartet (Louise), c'est dire qu'ils ont été applaudis trois heures durant.

JULES MASSENET A NANTES.

M. Massenet, qui dirigera demain, au concert de l'Association artistique d'Angers, une de ses œuvres inédites, est arrivé jeudi soir à Nantes. Il a commencé à diriger les répétitions générales du Roi de Lahore qui passera irrévocablement mardi 4 avril.

Faits divers.

Le parricide Pierre Lantz a été exécuté hier matin, à Versailles. C'est la première fois que pareil fait se produit sous le gouvernement de M. Grévy, malgré le grand nombre et l'atrocité des crimes, que nous avons dû signaler dans ces derniers temps.

Le Havre. — Les funérailles des sauveteurs du Havre, qui ont péri dimanche en allant au secours d'un sloop en détresse, ont eu lieu jeudi matin.

La ville entière y assistait ; les affaires étaient suspendues ; toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux voilés de crêpe ; les magasins se trouvant sur le passage du convoi étaient fermés.

Le cortège était ainsi formé : les pompiers, les douaniers, la musique d'un régiment de ligne, le clergé, le président des sauveteurs du Havre, M. Grosos, et le portedrapeau de la Société, les dix cercueils qui disparaissaient sous les couronnes, les veuves, les enfants et les parents des victimes ; des délégations des sauveteurs de Rouen, de Honfleur, de Fécamp et d'autres ports voisins, les autorités militaires, maritimes et civiles.

La foule était profondément émue. Plusieurs discours ont été prononcés. Les cercueils ont été déposés dans une tombe commune.

Le vapeur Golden-City, allant de la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, a été détruit par un incendie près des quais de Memphis.

Trente-cinq personnes, dont la plupart sont des femmes et des enfants, ont péri.

Les dernières nouvelles parvenues des districts inondés par le débordement du Mississippi confirment que les dégâts causés par l'inondation sont immenses et la misère très-grande parmi les habitants.

A Raiston, dans la Louisiane, une fabrique de coton a été emportée par l'inondation ; 426 personnes, qui y avaient cherché un refuge, ont péri.

Un incendie vient de détruire le collège d'Amherst (Massachusetts) ; les pertes sont évaluées à 250,000 dollars.

Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 20 avril 1882, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

Le 65^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de l'Indre, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, les cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Châteauroux, Issoudun, de la maison de George Sand à Nohant, du château de Châteaubrun, et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Châteauroux, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

BOURSE DE PARIS

DU 31 MARS 1882.

Rente 3 0/0	83 15
Rente 3 0/0 amortissable	84 30
Rente 4 1/2	111 25
Rente 5 0/0	117 25

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

DIMANCHE 2 avril 1882.

CLÔTURE DÉFINITIVE DE L'ANNÉE THÉÂTRALE ET ADIEUX DE LA TROUPE DE COMÉDIE

1^{re} représentation de

LE ROI RENÉ

Grand drame ANGEVIN, historique, à grand spectacle, en 5 actes, de M. X***, d'Angers.

Premier acte. L'Hôtelier du Grand Saint-Michel (La conspiration).
Deuxième acte. L'Espion du roi de France chez René (Astuce et loyauté).
Troisième acte. Le Guet-Apens (Mort de Marie).
Quatrième acte. Les Souterrains du château d'Angers (Le roi Louis XI).
Cinquième acte. Les Adieux du Roi René (Anjou ! toujours Anjou !).

Distribution :

Le Roi René	MM. Beauchamp.
Michel Attendelo	Nikam.
Giuseppe	Lauzoni.
Roger	Morel.
Mario Falghieri	Simoneau.
Louis XI, roi de France	Pernel.
Guy de Montrailles	Chrétien.
Robert	Praud.
Tristan	De Gasq.
Jeanne de Laval	M ^{me} Montvallier.
Yolande	Lapeyrière.
Marguerite de Montrailles	Milbyroux.
Un officier	MM. Gonthier.
Un hôtelier	Moreau.

Le spectacle sera terminé par :

La Pluie et le Beau temps, comédie en 1 acte, de Léon Gozlan.

Distribution : L'inconnu, M. Simoneau ; Anselme, M. Praud ; la baronne de Gontran, M^{me} Montvallier ; Victorine, M^{me} de Gasq.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

veloppe ne peut aboutir qu'à des embarras.

Plusieurs ministres des finances se sont préoccupés d'affaiblir le mirage des plus-values, qui éblouit non-seulement les assemblées parlementaires, mais parfois le gouvernement lui-même. Ces plus-values n'ont une apparence si démesurée que parce que l'établissement de nos budgets repose sur des méthodes défectueuses.

Après avoir reproduit ces lignes, l'Union ajoute :

« Il y a longtemps que nous avons, pour la première fois, dénoncé nous-mêmes l'augmentation des crédits supplémentaires » et « le mirage des plus-values », à la grande indignation des feuilles républicaines.

Aujourd'hui, ces dernières commentent à reconnaître le bien fondé de nos observations et de nos critiques. C'est un peu tard, et nous doutons que la République puisse s'arrêter dans la voie de la ruine nationale.

On raconte que M. de Freycinet aurait confié, il y a quelques jours, à l'un des anciens membres du cabinet Gambetta, avec lequel il a toujours été lié d'amitié (M. Cazot), que la question tunisienne devenait pour le gouvernement une source d'embarras très-grands, et qu'il prévoyait quelque chose de grave qui allait inévitablement surgir au moment où l'on s'y attendrait le moins.

M. de Freycinet a avoué ensuite que la politique étrangère de son prédécesseur avait été bien imprévoyante.

Nous apprenons que les listes de protestations qui circulent à Rouen contre l'arrêté du maire interdisant les processions, contiennent jusqu'à présent plus de dix mille signatures.

De plus, à la suite d'une consultation prise par trois avocats du barreau de Rouen, une requête a été adressée au conseil d'Etat contre l'arrêté du maire.

A propos de la réception de M. Sully-Prudhomme à l'Académie française, le correspondant du journal l'Union écrit de Londres à ce journal :

« Les Anglais ne sont qu'imparfaitement au courant de l'histoire de la France. L'autre jour, un mien ami m'aborde dans Piccadilly. « Eh bien ! dit-il, le célèbre M. Prudhomme (M. Maxime Du Camp a affirmé qu'il était célèbre) vient d'entrer à l'Académie. Seulement mon journal le Daily Telegraph doit se tromper : il le nomme Sully, je croyais qu'il s'appelait Joseph. » — « Beaucoup de personnes, lui répondis-je, confondent ces deux écrivains. Mais il en est d'eux comme d'Erckmann-Chatrion, les deux ne font qu'un. Sully-Prudhomme écrit en vers, et Joseph Prudhomme en prose. Ainsi, par exemple, c'est Sully qui a été élu à l'Académie française, et c'est Joseph qui a écrit le discours de réception. » Mon Anglais se

Oh ! une part énorme, sois tranquille ! Laisse-moi dire. D'abord, notre loyer ne coûte pas deux mille francs, puisque le logement d'Honoré est en déduction, ce qui représente presque les gages de Finette. Ensuite, tu as si heureusement placé notre capital en actions nouvelles de la Compagnie, que nous y gagnerons bien au moins trois cents francs de plus.

— Accordé !
— D'ici à longtemps point d'effets à acheter, j'en ai, j'en ai à revendre, et toi aussi.
— C'est vrai, car je ne tiens plus guère à outrer la mode.

— Monsieur est aujourd'hui un grave censeur.
— Mignonne, va !
— Ainsi, chapitre de l'entretien, zéro, et quand il y faudra songer, tu auras certainement reçu de l'augmentation.

— Oui, je le crois aussi : mais où tendent tous ces calculs ?

— Oh ! le méchant ! qui ne veut pas deviner ! Manuel devinait si bien qu'il s'écria :

— Une loge à l'Opéra ?... Une calèche au mois ?... Un voyage en Italie ?

— Précisément !... Ainsi, M. Starwinzy ne doit plus compter sur rien ?

— Excepté sur notre cotisation mensuelle, puisque tu nous trouves si riches !

On l'était, par comparaison, et on le sentait bien

retira parfaitement satisfait de l'explication, — qui après tout est peut-être exacte. »

ÉTRANGER

LES FÊTES DE PALERME.

Palerme, 30 mars, soir.

Il y a une grande animation dans Palerme, mais l'ordre n'a pas cessé d'être parfait.

Toute la ville est pavoisée aux couleurs nationales.

On signale la présence de 45,000 étrangers.

Presque tous les sénateurs et députés siciliens sont venus assister aux fêtes, non comme représentants du Parlement, mais en simples citoyens.

Contrairement aux pronostics du Daily News, aucune famille française n'a quitté la ville. Aucun membre de la colonie française n'a été inquiété.

Les dépêches de Sicile parvenues hier jusqu'à midi au ministère des affaires étrangères, à Paris, constatent qu'à Palerme les fêtes s'accomplissent sans le moindre désordre.

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid annoncent que mercredi, à la suite de la fermeture de trois usines à Barcelone, un groupe d'ouvriers a parcouru les rues de cette ville en poussant des cris séditieux et a brûlé les guérites des employés de l'octroi.

Trente cinq ouvriers ont été arrêtés, et le gouvernement est résolu à agir énergiquement.

Madrid, 30 mars, soir.

El Correo, journal ministériel, annonce que l'agitation a recommencé à Barcelone dans la matinée.

Les manufactures et les magasins sont fermés.

On craint que l'agitation ne s'étende à d'autres villes.

Les dernières nouvelles officielles de Barcelone, dit le Correo, annoncent que plusieurs groupes d'individus se sont rendus à la gare pour empêcher la sortie des trains, mais la force armée est intervenue et les trains ont pu partir.

La populace a tiré dans la rue des coups de revolver et des coups de fusil.

Le bruit court que demain la Catalogne tout entière sera mise en état de siège.

RUSSIE. — On mande d'Odessa, 31 mars :

« Le général Streinikoff, procureur du conseil de guerre de Kieff, a été atteint hier soir d'un coup de revolver sur le boulevard du Rivage, et est mort deux minutes après. »

« L'assassin a été arrêté. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 mars.

L'attitude de la Bourse est bien moins ferme. Sur les fonds français, les achats sont dépassés

à cette heure. Parmi ses collègues de la Compagnie, Manuel en avait tant vu qui, sans autres ressources que leurs appointements, vivaient et ne se plaignaient pas. A l'école de M^{me} et de M^{lle} Vaurant, Finette est devenue un sujet précieux sous le rapport de l'économie.

Bref, en dépit de la comtesse du Hêtre qui s'en affligeait tout bas, Laure et Manuel ne se trouvaient pas du tout gênés, et combien se fussent-ils sentis encore plus à l'aise, s'ils avaient pu entendre les récits que M^{me} Vaurant faisait alors aux enfants de Noëlie, sa chère maîtresse.

A Vignebois, sur le théâtre même des événements, elle les mettait enfin dans la confidence de sa vie entière.

Au sortir du cimetière, elle commença par les conduire en voiture, à trois lieues de la ville, au point où, après avoir reçu de son frère une aumône de dix francs, elle tomba laissée pour morte par la hideuse famille Patreau.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

Maximes et Pensées.

Servez-vous de la parole pour communiquer vos idées, jamais pour les imposer : la seule autorité légitime qu'un homme puisse exercer sur les autres est celle du bon exemple. TOMMASO VERRI.

par les offres. Le 3 0/0, 83.25 à 83.15 ; l'amortissable, 84.30 à 84.10 ; le 5 0/0, 117.37 à 117.32.

Les actions du Crédit Foncier de France sont l'objet d'un marché très-actif à 1,640. Les obligations communales 4 0/0, émises à 480 fr., sont très-appreciées comme valeur de portefeuille.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie cotent 565 fr. ; à ce prix, il est bon d'en profiter pour acheter.

Les obligations de la Ville de Lyon ont été assez animées ; il faut songer, que le 15 avril, le tirage, comprenant un lot de 100,000 fr., aura lieu et décide l'épargne à se porter sur cette valeur.

Signalons les demandes nombreuses d'actions de la Nouvelle Union ; la haute Banque ainsi que l'épargne savent que, dorénavant, cette Société vient non-seulement faire œuvre de réparation, mais encore donner un élan nouveau à des affaires sérieuses, solides et sûres qui sont demeurées debout.

Les bons de l'Assurance Financière sont recherchés à 300 ; il faut aussi mentionner les Polices de capitalisation qui chaque mois sont remboursables par tirage à 500 fr., et sont payables 1 fr. par mois.

Les valeurs industrielles sont faibles : le Gaz, 1,655 ; le Suez, 2,540.

Le marché des actions des Compagnies des chemins de fer français est assez bon : le Lyon, 1,775 ; l'Orléans, 1,340.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté ministériel, M. Lemoine, percepteur à Vannes, a été appelé à la perception de Saumur (1^{re} classe).

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture aux ministres de la guerre, de la marine, des colonies et des finances, sur l'exercice 1882, de crédits supplémentaires montant à la somme de 8,844,000 fr. pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant le 2^e trimestre de 1882 (adopté par 367 voix contre 65).

Ont voté pour : MM. Alexis Maillé, Benoist et Bury.

Ont voté contre : MM. de Maillé, Durfort de Civrac, de Soland et de Terves.

Les vacances de Pâques, dans les écoles publiques, ont été réglées de la manière suivante :

1^o Pour les instituteurs et institutrices qui n'ont pas fait de cours d'adultes, du jeudi 6 avril au jeudi 13 avril inclus ;

2^o Pour les instituteurs et les institutrices ayant dirigé des cours d'adultes, du jeudi 6 avril au dimanche 16 avril.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, le service de l'inspection générale de l'enseignement primaire est divisé en sept circonscriptions permanentes : à chacune d'elles est affecté, pour l'année 1882, un inspecteur général.

Le département de Maine-et-Loire est classé dans la septième circonscription (Sud-Ouest), ainsi que les départements suivants : Charente, Charente-Inférieure, Gironde, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Basses-Pyrénées.

M. Lesenne, délégué à l'inspection générale, est désigné comme inspecteur général, en 1882, de cette circonscription.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche 2 avril, à 3 heures, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'école mutuelle exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

- 1^o L'Alsacien, pas redoublé (GROSS).
- 2^o La Tulipe, schottisch (MULOR).
- 3^o La Fille de M^{me} Angot, fantaisie (LÉCOQ).
- 4^o Les Moissonneurs de la Brie, chœur à quatre parties (LAURENT DE RILLÉ).
- 5^o La Fille du Tambour-Major, pas redoublé (OFFENBACH).

On nous prie d'annoncer que demain dimanche, 2 avril, M. Delalande, du Havre, lancera un Ballon, sur la place des Récollets, à 5 heures du soir.

En cas de mauvais temps, ce spectacle serait renvoyé au lendemain, à la même heure, et aurait lieu place de l'Hôtel-de-Ville.

LES BOURGEOIS DE LA VIGNE.

On lit dans l'Abeille jurassienne :

« ... La grande crainte du vigneron en ce moment consiste en ce que, à la suite d'une pluie plus ou moins abondante, un temps trop froid ne vienne produire ce que

l'on appelle « la gelée en bourre ». Nous avons bien craint pour la nuit de mercredi, jeudi de la semaine dernière ; heureusement il n'en a rien été, et nous en sommes, cette fois, quittes pour la peur.

Dimanche, on nous a apporté à l'heure rant déjà plus de trois centimètres de neige.

Cette précocité n'est certainement sans précédent : en 1834, notamment, à pareille époque, on voyait assez communément des raisins dans les fosses des vignes bien exposées au soleil, et aussi sur les treilles ; et cependant l'année 1834 fut abondante, et les vins furent de tout premier choix.

Mais cette précocité n'est pas sans danger ; une gelée un peu forte, et ces bourgeons de si belle apparence seraient à jamais perdus.

Puisse l'année 1882 ressembler à 1834

A ce propos, une petite observation plutôt une petite remarque, résultat d'observations. On a pu constater, et on le peut encore aujourd'hui, que de douze ans en douze ans il vient à peu près sûrement une bonne année. Prenons comme point de départ l'année 1834 ; douze ans après nous avons 1846, puis 1858, puis 1870.

Toutes ces années furent abondantes et de bonne qualité ; pourquoi 1882 démentirait-il ces observations ?

ANGERS.

Les 200 hommes du 77^e de ligne désignés pour aller renforcer le bataillon en Tunisie ont été habillés ce matin, et pourvus d'équipement de campagne ; puis le colonel les a passés en revue. On pense que le départ aura lieu demain ; mais les ordres ne sont pas encore définitifs.

(Union de l'Ouest.)

L'Union de l'Ouest publie les lignes suivantes :

« Il nous revient que les cotes d'impositions sont dressées en augmentation d'une façon fort ingénieuse. On a majoré la valeur locative, qui sert de multiplicande pour calculer l'impôt mobilier, de telle sorte que les prétendus dégrèvements se transforment en une augmentation réelle de près d'un septième. Cela vaut la peine qu'on réclame ensemble. »

Avis aux contribuables.

TOURS.

Un exemple des dégrèvements de la R. F., dit le Journal d'Indre-et-Loire.

Un de nos abonnés nous apporte ses feuilles de contributions. L'année dernière, ces feuilles portaient le chiffre de 30 fr. pour la patente ; cette année, sans que le commerce de notre abonné ait le moins du monde changé, on porte ce chiffre à 180 francs !!!

Notre abonné payait l'année dernière un chiffre total d'impositions de 92 fr. 25. Cette année : 400 fr. 92 !!!

« Le traitement des fonctionnaires de tous rangs absorbe 332 millions, et près de 92 millions de plus que sur l'Empire. »

(Le Citoyen, journal républicain.)

POITIERS.

On annonce la mort de M. le docteur Guignard, professeur à l'École de médecine de Poitiers, médecin des hôpitaux, ancien membre du Conseil municipal, officier de l'instruction publique. Ses obsèques ont eu lieu avant-hier au milieu d'une grande affluence de personnes qui avaient tenu à saluer une dernière fois l'homme de bien qui venait de s'éteindre.

Le Siècle et plusieurs autres journaux avaient annoncé que deux congrégations du département de la Vienne, qui s'étaient « illégalement » reconstituées, allaient être de nouveau dispersées.

Cette nouvelle ne pouvait être que le résultat d'une erreur, qui vient d'être reconnue.

Une scrupuleuse investigation faite par M. le commissaire central et son collègue le commissaire de police, dans l'ancien couvent des Dominicains de Poitiers et dans l'ancienne abbaye des Bénédictins du Gougé, a permis à ces représentants du gouvernement de se convaincre que la dénomination de reconstitution portée contre

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉ A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. P.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succr, 33, rue de Fleurus) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'Art national, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CLEZIOU, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire: c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufrage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Crosson et Salsepa-reille rouge concentré et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans pureté contenue dans le sang.
Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.
Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un: de dardres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartre**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconseilant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressée avec attestat. nomb. Le flacon 4 fr., expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Appel aux Poètes.
Un Concours poétique est ouvert à Saumur (Seine-Inférieure).
Demander le programme à M. E. ROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Saumur (Seine-Inférieure).

Le Jeune Age Illustré, journal pour enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGETTE. Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saussaies, Paris.
Un an, 10 francs; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Saumur

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	11 h. 15 —
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —
4 55 —	7 50 —	11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	12 15 soir.
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Une MAISON D'HABITATION avec servitudes et dépendances, située au Carrefour-des-Clairins, à Pocé, commune de Distré, avec environ huit ares de terre en jardin, cour et pouche. Le tout joignant au levant André Touron, et au couchant Chasle et Maurice.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON
AVEC SERVITUDES
Jardin, terrasse, grandes caves en roc, cours, puits et pompe, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, appartenant à M. Poitou-Bernard.
S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE, place de la Bilange, 27.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e BRAC,
Le dimanche 23 avril 1882, à une heure.
VASTE MAISON
Servant d'hôtel
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, 36
Ayant pour enseigne: Au Raisin de Bourgogne.
Bon revenu, susceptible d'augmentation.
Faculté de traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
CHARMANTE VILLA
Située près la ville de Bourgueil.
Correspondance avec tous les trains de la ligne d'Orléans.
S'adresser audit M^e FLEURIAU.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS
S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (194)

ON DEMANDE à prendre à gère, 5 à 6 mille francs, avec bonne hypothèque.
S'adresser à M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément. (195)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883.
MAISON
Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40.
Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'éclairage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine, UNE
MAISON
Rue du Pavillon, 5.
Comprenant:
Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.
S'adresser à M^{me} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Rue de Bordeaux, 17.
Comprenant:
Salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, cave, servitudes, cour, jardin.
S'adresser à M^{me} MESLAIT, rue d'Orléans, 81, ou à M. MOUSSARD.

Etude de M^e GAZEAU, notaire à Jarzé (Maine-et-Loire).
A VENDRE
OU A LOUER
BELLE HABITATION
Près le bourg et commune de Jarzé.
Jardins anglais et potager, cours d'eau et prairie de première qualité, le tout de 3 hectares 59 ares 50 centiares.
Communications rapides avec Angers et Baugé.
Bureau de poste et télégraphe.

MERCERIE EN GROS
MAISON L. VINSONNEAU, A SAUMUR.
On demande, de suite,
UN APPRENTI

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date, à Martigné-Briand, du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-un, déposé le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-deux au rang des minutes de M^e Rousse, notaire à Martigné-Briand, en vertu d'une ordonnance de la même date de M. Bodin, président du tribunal civil de première instance de Saumur, ledit testament enregistré à Doué, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4, par M. Marchand, qui a perçu neuf francs trente-huit centimes pour le droit.
M^{me} Victoire Baffoué, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean Sigogne, demeurant à Martigné-Briand, A légué à l'Hospice de Martigné-Briand:

1° Une somme de trente mille francs qui sera, sous peine de nullité de ce legs, être employée de la façon suivante, dans l'année du décès de la testatrice:
Dix mille francs à la construction d'une chapelle pour ledit Hospice, et vingt mille francs à la fondation et à l'entretien à perpétuité dans le même Hospice de deux lits pour les indigents;
2° Les draps, les nappes, les serviettes et les essuie-mains de la testatrice.
Pour extrait dressé en conformité de l'article 3 de l'ordonnance du quatorze janvier mil huit cent trente-un

Avec invitation à tous les héritiers qui prétendraient avoir droit à la succession de M^{me} Sigogne, d'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, dans le délai d'un mois, les réclamations qu'ils auraient à faire.
Pour extrait,
ROUSSE.
Saumur, 17 mars 1882.

A VENDRE
POUR CAUSE DE SANTÉ,
LES FOURS A CHAUX
DE DAMPIERRE
S'adresser à M. CHEVERT, rue d'Alsace, à Saumur.
M. Chivert associerait, pour plusieurs années, un acquéreur qui le désirerait. (157)

A CÉDER
PRÉSENTEMENT
UN MAGASIN
D'Épicerie, Mercerie et Faïence,
25, rue de l'Hôtel-Dieu, à Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve BOISNIER, qui l'occupe. (158)

AVIS
Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires suivent tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
Leur guérison est certaine.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers.

AFFERMAGE DE COMMUNAUX
Le dimanche seize avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à l'heure de midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M^e Courtois, notaire, à l'affermement de divers biens, situés communes des Rosiers et de la Menittré, dont la désignation suit:

COMMUNE DE LA MENITTRÉ.
Article 1^{er}.
Quinze hectares 18 ares de terre, à la Chauvinière.
COMMUNE DES ROSIERS.
Article 2^o.
Huit hectares 26 ares de terre, aux Hettes.
Article 3^o.
Deux hectares 88 centiares de terre, à la Blairie.
Article 4^o.
Trois hectares 81 ares de terre, aux Champillons.
Article 5^o.
Un hectare 31 ares de terre, au Cléret.
Article 6^o.
Quatre hectares 89 ares de terre, à Pont-Forêt.
Article 7^o.
Un hectare 14 ares de terre, à la Brunellerie.
Article 8^o.
Quatre-vingt ares 82 centiares de terre, à la Sainte-Ambroise.
Article 9^o.
Soixante-six ares de terre, aux Grèves.
Article 10^o.
Vingt-sept ares 50 centiares de terre, aux Fontaines.
Article 11^o.
Trois hectares de terre, aux Champillons.
S'adresser, pour tous renseignements: Au Secrétariat de la commune des Rosiers; Et audit M^e Courtois, notaire, dépositaire du cahier des charges.

AU COIN DE RUE
DRAPERIES, NOUVEAUTÉS
CONFECTIONS
LOITIÈRE
9 et 11, rue de la Comédie
SAUMUR
On demande un apprenti et un jeune homme aux premiers appointements.
Bonnes références.
M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.
M^e MAHOUEAU, notaire à Tours, demande un premier clerc très-capable.

A L'ABEILLE
Modes, Mercerie, Bonnet
Maison J. PÉREIRA
Rue Saint-Jean, 22.
On demande un JEUNE HOMME comme apprenti.

AVIS
LES MAGASINS DE LA CLAUDE
51 et 53, rue Saint-Jean
SAUMUR.
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses.

LE MIDI
Compagnie anonyme d'assurance primes fixes contre la vieillesse.
2, rue Favart, à Paris.
Capital: quatre millions.
La Compagnie est représentée dans tous les chefs-lieux de départements d'arrondissement et de cantons.
Pour les demandes d'agences, s'adresser à la Direction générale, à Paris.

HOTEL DE FRANCE
11, rue Beaurepaire, Saumur
Ancien Hotel de la Providence
TAMAIN, propriétaire.
Table d'hôte. — Service à la carte.
Pensionnaires à prix modérés.
Dîners pour la ville. — Grande salle pour Festins et noces.
Omnibus pour la ville. — Volonté.
Nouvelle installation.

AVIS
Nous recommandons au public de bon potage le **Tapage** de J. CARRERE, dont la qualité est reconnue à tous ceux qui ont goûté ce jour à une réputation méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le préféré.
A SAUMUR, chez MM. THOMAS, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, fils, négociants, et dans les principales magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres.
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnier, où il se trouvera le vendredi, samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue de la Vierge.
Saumur, imprimerie P. GODET.